

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 29 JUIN 2020- DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LAMBERT Yves , Maire.

Etaient présents : M. LAMBERT Yves , M.STOUDER Paul ;; Madame MILLION Anne ; Mme. POUSSIGNOT Marina, Mme Anne COMBE ; Monsieur PIBOULEAU Jean-Pierre, Madame Angèle LAINE, Mme BRION M. Thérèse, Monsieur Alain CHABOCHE ; Madame isabelle RAMAIN, Madame jacqueline LALANDRE ; Monsieur Paul BOURSIER ; Madame Valérie MARAZZANI ; Monsieur Guillaume NOIR ; Monsieur Mickaël GUICHARD ;

Secrétaire de séance : alain CHABOCHE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil : alain CHABOCHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

1. Vote des comptes de gestion 2019 commune et assainissement
2. Vote des comptes administratifs 2019 commune et assainissement
3. Délibération votant les taux des taxes locales 2020
4. affectation du résultat 2019 budget commune M14
5. affectation du résultat 2019 budget commune M49
6. délibération pour une demande de prolongation de la subvention régionale et départementale du contrat rural
7. renouvellement de la commission communale des impôts directs CCID suite aux élections municipales de 2020

Questions diverses

Lecture et approbation du compte-rendu du 8 juin 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

-Domiciliation administrative en mairie de l'association 'l'EPI du Grand Chêne »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 1 - Vote des comptes de gestion 2019 commune et assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION 2 : Vote des comptes administratifs 2019 commune et assainissement

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame BRION, le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame BRION, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, composé de 14 votants

Adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2019 de la commune et du budget assainissement arrêtés comme suit

M14 - Commune :

<u>Fonctionnement</u> : Recettes :	980 823.63 €	
Dépenses :	833 923.58 €	
Résultat antérieur	86 649.22 €	
Résultat final		233 554.27 €

<u>Investissement</u> :	Recettes exercice	479 318.42 €	
		Dépenses exercice	437 503.44 €
	Résultat antérieur	377 199.17 €	
	Résultat final	419 014.15 €	

M. 49 – Services des Eaux :

<u>Fonctionnement</u> : Recettes :	52 978.74 €
Dépenses :	58 547.52 €
Solde antérieur :	205 350.82€
Résultat final	199 782.04 €

Investissement : Recettes : 47 472.55 €
Dépenses ; 25 231.34 €
Solde antérieur : 174 593.34 €
Résultat final : 196 834.55 €

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION 3 : Délibération votant les taux des taxes locales 2020
le Conseil municipal:

Article 1^{er} : décide à la majorité de maintenir les taux d'imposition de 2019 et de les porter aux taux suivants sur 2020 soit :

2019	2020	2017
• Foncier bâti = 8.18 %	• Foncier bâti = 8.18 %	• Foncier bâti = 8.18 %
• Foncier non bâti = 53.66 %	• Foncier non bâti = 53.66 %	• Foncier non bâti = 53.66 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

➤ QUESTION N° 4 - affectation du résultat 2019 budget commune M14

Le résultat du compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de 233 554.27 € qu'il convient de répartir de la façon suivante.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget général de la commune comme suit :

- En section d'investissement une somme de 138 537.58 € au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisé);
- En section de fonctionnement une somme de 95 019.69 € au compte 002

Ces sommes seront reprises au budget supplémentaire 2020 de la Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 5 - affectation du résultat 2019 budget commune M49

L'instruction budgétaire et comptable M49 des communes et de leurs établissements publics prévoit que le résultat de fonctionnement doit être affecté à l'issue du vote du compte administratif.

Le résultat du compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de 199 782.04 € qu'il convient de répartir de la façon suivante.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget général de la commune comme suit :

- En section de fonctionnement une somme de 199 782.04 € au compte 002

Ces sommes seront reprises au budget primitif 2020 de l'assainissement

➤ QUESTION N° 6 - délibération pour une demande de prolongation de la subvention régionale et départementale du contrat rural

La politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Pour rappel, le contrat rural signé en 2017 prévoyait :

-1) déplacement des services techniques

-2) rénovation des WC de l'école

3) réalisation d'un parking paysager

Le montant total subventionnable des travaux s'élève à 370 000 € H.T.

A ce jour, la rénovation des toilettes est achevée mais considérant qu'en raison d'un litige administratif avec un riverain concernant le permis de construire relatif à la « construction d'un atelier communal » et « création d'un stationnement pour l'école », la réalisation des opérations n'a pu être effectuée dans l'échéancier initial, il est proposé au conseil municipal de solliciter auprès de la région et du département la prorogation de la validité du contrat signé le 20/09/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouvel échéancier programme de travaux relatif au contrat rural présenté par Madame Isabelle RAMAIN SOUDANNE selon le nouvel échéancier annexé à la présente (montage financier identique).

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- d'achever le contrat dans un délai maximum de un an à compter de la présente délibération et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et d'apposer leur logotype dans toute action de communication

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 7 - renouvellement de la commission communale des impôts directs CCID suite aux élections municipales de 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL PROPOSE LA LISTE DES 24 MEMBRES SUIVANTS :

1. M Paul STOUDEUR
2. M. Marc WINOCOUR
3. M Anne COMBE
4. Mr Jacques BAZIN
5. Mr André FONTAINE
6. Mr. Claude POUSSIGNOT
7. Mr. Patrice LAINE
8. M. Alain CHABOCHE
9. Mme RAMAIN-SOUDANNE Isabelle
10. Mme COMBE anne
11. Mme MILLION Anne
12. Mme LALANDRE Jacqueline
13. M ; BOURSIER Paul
14. Mme MARAZZANI Valérie
15. M. GUICHARD Mickaël
16. Mme POUSSIGNOT marina
17. M. NOIR Guillaume
18. Mme LAINE Angèle
19. M. PIBOULEAU Jean-Pierre
20. Mme LOYEN Solange
21. M. Dominique PLUVINAGE
22. Mme Yvette VIBERT
23. Mme Christine CHAPON
24. Mme DELANNOY

Pour extrait conforme,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

Grosrouvre, le 03/07/2020

Yves LAMBERT, Maire

